ASSEMBLÉE NATIONALE

25 mars 2021

LUTTE CONTRE LE DÉRÈGLEMENT CLIMATIQUE - (N° 3995)

Commission	
Gouvernement	

Rejeté

AMENDEMENT

N º 5773

présenté par M. Raphan

ARTICLE 59

Après l'alinéa 4, insérer l'alinéa suivant :

« L'évaluation porte également sur la possibilité d'introduire des menus servant un substitut de viande ou de poisson à base de matières d'origine végétale et les modalités d'application d'une telle mesure en prennant en compte les avis de l'Agence nationale de sécurité sanitaire de l'alimentation, de l'environnement et du travail. »

EXPOSÉ SOMMAIRE

Cet amendement propose que, lors de l'évaluation de l'expérimentation, soit intégrée l'opportunité de compléter le menu végétarien par des menus composés d'un substitut de viande ou de poisson à base de matières d'origine végétale, anciennement ce qu'on pouvait nommer la viande végétale ou le poisson végétal. Nous faisons référence ici aux produits comme le « steak végétal » ou le « filet soja et blé » ou le « steak de poisson végétal » (appellations interdites depuis l'adoption de la proposition de loi relative à la transparence de l'information sur les produits agricoles et alimentaires).

Cette proposition s'inscrit pleinement dans les objectifs de la Stratégie nationale sur les protéines végétales du Plan de Relance puisqu'elle vise, en autre, « à encourager les Français à augmenter leur consommation de protéines végétales, pour répondre aux nouvelles recommandations nutritionnelles. ». Aux côtés des nouvelles recommandations nutritionnelles, de nouvelles attentes des consommateurs apparaissent également puisque si l'on prend le marché de la viande végétale, il s'élève à 100 M€ avecune croissance attendue à 23 % en 2020.

Enfin, l'objectif est bien d'accompagner et de soutenir par la demande intérieure notre politique en faveur du "Fabriqué en France" » et notre ambition de structuration de filières françaises de protéines végétales. Car comme le rappelle la start-up française Les Nouveaux

ART. 59 N° **5773**

Fermiers, qui a ouvert début septembre sa première usine française de viande végétale, « en France, l'acteur de référence, Beyond meat, est produit aux États-Unis et Pays-Bas. Le second, Herta Végétal, en République Tchèque. Les nouveaux acteurs viennent d'Angleterre et d'Allemagne."

Au-delà du manque à gagner, c'est bien une souveraineté alimentaire en protéines végétales qu'il nous faut développer et qu'il faudra soutenir.